



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EIVP DU 14 JUIN 2017

Approuvé par le Conseil d'administration du 25 octobre 2017

Membres du Conseil :

Présents ou représentés

M. Didier Guillot, Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration
Mme Marie-Christine Lemardeley, Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante
M. Mao Peninou, Conseiller de Paris, adjoint à la Maire de Paris chargé de la propreté, de l'assainissement, et de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris, ayant donné pouvoir
M. François Dagnaud, Conseiller de Paris, Maire du 19^{ème} arrondissement, ayant donné pouvoir
M. Jérôme Gleizes, Conseiller de Paris,
M. Laurent Carraro, représentant le Directeur de l'enseignement supérieur du ministère en charge de l'enseignement supérieur, ayant donné pouvoir
M. Armel de La Bourdonnaye, directeur de l'Ecole des Ponts ParisTech, ayant donné pouvoir
M. Laurent Descottes, représentant l'AIVP,
Mme Ghislaine Geffroy, Présidente du Conseil de perfectionnement de l'EIVP
M. Jean Grillot, représentant l'AITF,
M. Rustom Rustom, représentant des élèves
Mme Manon Sudre, représentante des élèves

Absents excusés:

M. Alexandre Vesperini, Conseiller de Paris
Mme Béatrice Lecouturier, Conseillère de Paris, déléguée du Maire du 16^{ème} arrondissement
M. Franck Lefevre, Conseiller de Paris

Ont également assisté à la réunion :

M. Franck Jung, directeur de l'EIVP,
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP,
Mme Geneviève Guinard, secrétaire générale adjointe de l'EIVP,
Mme Eugenia Llamas, directrice des relations internationales de l'EIVP,
M. Emmanuel Natchitz, directeur de la formation continue de l'EIVP
M. Laurent Ducourtieux, adjoint au directeur de l'enseignement de l'EIVP
M. Fabien Reppel, responsable de la communication de l'EIVP
Mme Sayna Sharyari, cabinet de Mme Marie-Christine Lemardeley, Ville de Paris
M. François Tchekemian, sous-directeur de l'économie, de l'innovation et de l'enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris
M. Laurent Kandel, chef du bureau de la vie étudiante et de l'enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris
M. Mohamed Chachoua, représentant du personnel de l'EIVP

En raison de difficultés d'acheminement de **Didier Guillot**, c'est **Marie-Christine Lemardeley** qui ouvre la séance du Conseil d'administration à 10 heures 05. Elle salue **Ghislaine Geffroy**, pour sa première participation au conseil d'administration de l'EIVP, où elle siège en tant que présidente du conseil de perfectionnement. Après avoir rappelé que **Ghislaine Geffroy** est une ancienne élève de l'EIVP, **Marie-Christine Lemardeley** présente ses fonctions de directrice de projet « économie circulaire » à la Ville de Paris et se réjouit de cette implication de la Ville de Paris auprès de l'Ecole, y compris dans la pédagogie.

Elle constate ensuite que le quorum est atteint et aborde l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} mars 2017

Le compte-rendu a été adressé aux participants. Il est approuvé à l'unanimité.

Organisation de la Régie

2017-021 : Communication sur le projet I-SITE de la ComUE Université Paris-Est

Marie-Christine Lemardeley demande au directeur de rapporter le projet.

Franck Jung présente l'avancement du projet I-SITE « Future » de la ComUE Université Paris-Est depuis sa validation en comité interministériel du 27 février 2017. Il décrit l'organisation du pilotage du projet au niveau de la ComUE, sur le périmètre de l'I-SITE et sur le périmètre de l'université-cible, ainsi que le processus de mise en place des groupes de travail, en précisant que le chantier le plus avancé est la structuration des appels à projets pour la recherche. Il fait ensuite part des dispositions prises concernant l'EIVP : la constitution d'un « groupe-miroir », regroupant élèves, membres du personnel, anciens élèves et entreprises partenaires, qui s'est réuni pour la première fois le 17 mai, et l'organisation, par le secrétariat général de la Ville de Paris, d'un groupe de travail sur les scénarios qui seront soumis à l'arbitrage de la Maire de Paris, qui s'est réuni le 8 juin. Enfin, il mentionne la consultation organisée par Université Paris-Est en vue de choisir le nom de l'université-cible, dont les résultats ne sont pas encore connus, bien qu'une préférence ait semblé se dessiner en faveur de Gustave Eiffel plutôt que Fulgence Bienvenüe ou Sophie Germain, dont les noms figurent également dans la *short list* soumise au vote. Il précise que le consortium n'a pas souhaité faire figurer le terme « Paris » dans le nom de l'université-cible pour ne pas inquiéter le personnel des établissements secondaires de l'IFSTTAR, et estime que le nom de Gustave Eiffel peut être une manière indirecte d'évoquer le lien avec Paris.

Ghislaine Geffroy relève que Fulgence Bienvenüe a été ingénieur de la Ville de Paris, qui avait alors la maîtrise d'ouvrage du Métropolitain, et que la Ville dispose toujours de son ancien bureau, qui a été conservé. **Marie-Christine Lemardeley** reconnaît que le nom de Gustave Eiffel fait spontanément penser à Paris.

A l'issue de ces interventions, il est pris acte de la communication sur le projet I-SITE de la ComUE Université Paris-Est.

2017-022 : Bilan 2016 du contrat d'objectifs et de moyens 2013-2016 entre la Ville de Paris et l'EIVP

Marie-Christine Lemardeley demande à la secrétaire générale adjointe de rapporter le projet.

Geneviève Guinard rappelle que le contrat d'objectifs et de moyens a été établi pour la période 2013-2016, et qu'il se structure en quatre orientations stratégiques et dix-sept objectifs. Elle retrace les faits marquants de l'année 2016 : au niveau de la Ville de Paris, l'arbitrage en faveur de la création d'un établissement public autonome pour la gestion de l'Ecole Du Breuil, dont les relations avec l'EIVP sont recentrées sur le terrain de la pédagogie, et la désignation d'un nouveau directeur pour l'EIVP ; au niveau national, la signature du décret d'association de l'EIVP avec la ComUE UPE et

la présentation au CNESER du décret d'association de l'EIVP avec l'Ecole des Ponts, la première vague de labellisation DD&RS de l'enseignement supérieur, le lancement de la campagne 2017-2018 d'accréditation des établissements par la CTI (Commission des titres d'ingénieur), organisme qui a par ailleurs signé une convention avec le HCERES (Haut conseil de l'évaluation de l'enseignement supérieur), le débat sur l'avenir des ComUE et sur l'avenir de l'enseignement supérieur en France dans la perspective des élections présidentielles et législatives et, au niveau de la ComUE UPE, le dépôt d'un nouveau dossier I-SITE « FUTURE », qui a été validé en 2017. Elle présente ensuite les objectifs pleinement atteints par l'EIVP, particulièrement dans le domaine de la formation initiale, avec la bonne tenue des effectifs des promotions d'élèves et de l'insertion professionnelle des diplômés, la passation de nouveaux accords avec des partenaires académiques internationaux dont 3 doubles diplômes, et le maintien d'une proportion importante d'élèves boursiers. Parmi les objectifs partiellement ou pleinement atteints, elle mentionne la formation continue, qui constate une diminution du nombre d'heures stagiaires du fait des évolutions législatives mais a maintenu son offre de mastères spécialisés et dispose d'un module de e-learning opérationnel, et la recherche, qui enregistre un tassement du nombre de nouveaux projets internationaux, en raison de la priorité donnée à la réalisation des contrats déjà obtenus. Elle signale deux nouveaux entrants en doctorat, dont un en convention CIFRE avec la Ville de Paris. Elle énumère les objectifs partiellement atteints ou reportés, en particulier le développement des enseignements liés à la créativité, l'innovation et la recherche, qui s'est toutefois concrétisé en 2017 avec les deux semaines parallèles d'initiation à la recherche et de sensibilisation à l'innovation et l'entrepreneuriat, l'accréditation des mastères spécialisés au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles), l'obtention de l'habilitation à diriger les recherches par les enseignants-chercheurs de l'Ecole, la mise en place de chaires d'enseignement et de recherche, un contrat de ce type étant en cours de discussion, et la numérisation et mise en ligne des rapports des élèves, pour des raisons techniques et d'organisation. **Geneviève Guinard** évoque enfin l'évolution des moyens dont dispose l'EIVP, avec une baisse puis une stabilisation de la subvention de fonctionnement annuelle de la Ville de Paris, une progression des recettes propres et notamment un rebond de la taxe d'apprentissage dans un contexte réglementaire toujours défavorable, et une stabilité des emplois.

Marie-Christine Lemardeley demande deux précisions, l'une concernant les entreprises d'accueil des doctorants en convention CIFRE, et l'autre concernant les accords avec les universités américaines. Sur ce second point, il lui est proposé de se référer à la communication sur les relations internationales (voir ci-après).

Jérôme Gleizes demande si la trajectoire budgétaire décrite dans le document correspond bien au scénario de référence de 2012. Après avoir reçu confirmation de ce point, il relève l'ampleur de l'écart sur les recettes de taxe d'apprentissage, quasiment du simple au double, et s'enquiert des évolutions dans ce domaine depuis 2016. **Franck Jung** répond que les données du problème, et notamment le cadre réglementaire, sont inchangés depuis l'année dernière, et souligne les efforts déployés par la responsable des relations entreprises de l'EIVP, qui ont permis d'amortir le choc.

Jérôme Gleizes relève en page 20 du rapport qu'un objectif concernant les publications de travaux de recherche a été supprimé, et qu'en page 15 il est fait état de réalisations inférieures aux valeurs-cibles pour un objectif portant également sur les publications. Il souligne que les publications scientifiques sont un élément essentiel de la visibilité pour un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, dans les classements et vis-à-vis des entreprises. Il exprime la crainte que les travaux réalisés pour les besoins de la Ville de Paris ne se fassent au détriment des publications, parce que les enseignants-chercheurs de l'EIVP ne disposent pas de suffisamment de temps pour rédiger, alors que la matière existe.

Geneviève Guinard et **Franck Jung** précisent qu'il faut distinguer entre l'objectif de la page 20, qui porte sur l'exploitation de travaux de recherche ayant pour objet le bâtiment Rébeval, action effectivement abandonnée, et l'objectif de la page 15, qui concerne les publications scientifiques en

général. **Franck Jung** reconnaît que le modèle de développement de la recherche à l'EIVP est fragile, dans la mesure où la recherche a vocation à être auto-financée par des contrats.

Jérôme Gleizes insiste sur le temps de maturation nécessaire aux chercheurs pour publier et souhaite que la Ville de Paris leur accorde ce temps.

A l'issue de cet échange, il est pris acte de la communication sur le bilan 2016 du contrat d'objectifs et de moyens 2013-2016 entre la Ville de Paris et l'EIVP.

Geneviève Guinard apporte alors quelques précisions sur la préparation du contrat d'objectifs et de moyens à conclure pour la période 2017 à 2021. Elle indique qu'un texte sera présenté au conseil d'administration de l'EIVP à la séance d'octobre ou de décembre, en vue d'une présentation au Conseil de Paris début 2018, et qu'il se fondera sur les orientations stratégiques formulées dans le cadre de l'audit par la CTI, qui constituent le point suivant de l'ordre du jour.

2017-023: Approbation de la note d'orientation stratégique dans le cadre de l'audit de l'EIVP par la Commission des titres d'ingénieur

Marie-Christine Lemardeley demande au directeur de rapporter le projet.

Franck Jung indique que l'audit par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) est préparé en parallèle avec le renouvellement du contrat d'objectifs et de moyens avec la Ville de Paris, et que le projet de note d'orientation stratégique a été discuté en conseil de perfectionnement et avec la tutelle. Il présente l'analyse des forces et faiblesses de l'EIVP, des opportunités et menaces de son environnement. Parmi les points forts de l'EIVP, il relève : la qualité et l'aspect opérationnel de ses formations, qui sont reconnues par les employeurs, la qualité du corps professoral, la solidité des partenariats institutionnels, l'implication de la communauté éducative et des anciens, l'implantation à Paris dans des locaux performants, et la bonne réputation parmi les acteurs de l'urbain. Les faiblesses identifiées résident dans la notoriété, encore insuffisante au-delà du cercle des professionnels de l'urbain, les processus, qui doivent évoluer pour garantir une qualité de service constante avec un effectif d'élèves plus nombreux, la taille encore modeste du corps professoral, qui est un facteur limitant pour le développement de la recherche, et dont la progression peut être freinée par l'absence d'un statut offrant des possibilités de promotion, et la valorisation encore timide de la recherche, notamment en relation avec les entreprises. Les opportunités de l'environnement résident principalement dans le développement de structures de coopération, qui pourraient apporter des solutions aux problèmes de notoriété et de taille critique, telles que le projet I-SITE FUTURE, la politique de site au sens de la Loi « ESR » de juillet 2013, ou le futur groupe « Ecole des Ponts » qui figure parmi les objectifs contractualisés par cet établissement avec sa tutelle. La création de la Métropole du Grand Paris apparaît comme une opportunité majeure pour l'EIVP, mais les incertitudes sur les modalités de sa mise en œuvre sont identifiées comme une menace, même si certaines annonces politiques laissent entendre qu'elles pourraient être prochainement levées. Les principales menaces identifiées sont liées aux difficultés accrues d'accès aux financements, publics et privés, notamment du fait de la réforme de la taxe d'apprentissage, et à l'évolution du public lycéen, qui présente de moins bonnes performances en mathématiques et une moindre appétence pour les études scientifiques que par le passé. **Franck Jung** propose alors d'ouvrir un débat sur l'analyse stratégique avant de présenter les orientations retenues.

Didier Guillot prend alors la présidence des débats.

Jérôme Gleizes demande si les menaces identifiées en termes de niveau en mathématiques et de désaffection des jeunes pour les études scientifiques affectent particulièrement l'EIVP. **Franck Jung** estime qu'il s'agit d'un phénomène général, mais qu'une école comme l'EIVP est plus pénalisée que d'autres écoles d'ingénieur plus renommées.

Jérôme Gleizes relève l'effet-ciseau, avec la baisse du financement public qui se conjugue avec des difficultés d'accès au financement privé, du fait des lois sur la taxe d'apprentissage ; il estime que ce

problème est général dans l'enseignement supérieur et appelle de ses vœux une prise de conscience du Ministère. Il affirme que le financement de la recherche fondamentale ne doit pas être abandonné au profit des *start up*. **Didier Guillot** conteste l'idée d'un vase communicant entre le financement des *start up* et celui de la recherche fondamentale. **Jérôme Gleizes** s'appuie sur des travaux d'économistes anglais et sur l'exemple californien pour faire valoir que la recherche fondamentale est le terreau de l'innovation. **Didier Guillot** et **Marie-Christine Lemardeley** affirment qu'il n'y a pas, à la Ville de Paris, d'arbitrage entre recherche et innovation ; ils soulignent que la Ville soutient la recherche avec le programme « Emergences » et a maintenu son soutien à l'EIVP.

A propos de la notoriété de l'EIVP, **Marie-Christine Lemardeley** demande si l'EIVP communique sur son taux d'insertion professionnelle, qui est très bon, étant donné qu'il s'agit d'un critère important pour les parents.

Ghislaine Geffroy souligne l'importance d'associer les entreprises, qui aujourd'hui recrutent la grande majorité des diplômés de l'EIVP. Elle évoque le travail initié au sein du conseil de perfectionnement pour renforcer la représentation des entreprises et mieux les associer aux décisions. Elle confirme le déficit de notoriété de l'EIVP auprès de beaucoup d'employeurs, alors que les retours sont positifs là où des ingénieurs EIVP ont été recrutés. **Franck Jung** fait état du plan d'actions sur 3-4 ans à destination des entreprises, qui est en cours de déploiement. **Laurent Descottes** préconise de ne pas se restreindre aux entreprises privées, mais de prendre en compte les employeurs publics, tels que les opérateurs de transport, et les collectivités locales. Il annonce que l'AIVP va publier une série de numéros de sa revue consacrés aux régions (la région Sud-Ouest pour commencer), afin de montrer le rayonnement de l'EIVP au-delà de l'agglomération parisienne.

Jean Grillot demande ce qui est attendu de la Métropole du Grand Paris, qu'il considère, pour sa part, comme une couche supplémentaire du mille-feuille. **Marie-Christine Lemardeley**, en tant que conseillère métropolitaine, fait valoir des actions concrètes dans le domaine de l'urbain, notamment le concours « Inventons la métropole » ; elle estime que c'est dans les domaines du développement urbain et de l'aménagement que les effets de la Métropole se feront sentir en premier lieu.

Jérôme Gleizes demande si le tutorat des lycéens par des élèves de l'EIVP a conduit certains d'entre eux à intégrer l'École. **Franck Jung** reconnaît qu'il ne dispose pas de données de suivi. **Laurent Descottes** fait état d'une enquête menée il y a quelques années, qui montrait que certains lycéens accompagnés s'orientaient vers les classes préparatoires. **Marie-Christine Lemardeley** estime que la sensibilisation aux sciences doit commencer très tôt et suggère d'organiser des actions en direction des écoles et des collèges, à l'instar de l'ESPCI qui a organisé une collaboration avec un collège du 19^{ème} arrondissement, sélectionné par la direction des affaires scolaires de la Ville de Paris (DASCO). **Franck Jung** convient que ce type d'action est à initier.

Franck Jung reprend alors sa présentation et détaille les quatre orientations stratégiques retenues pour l'EIVP :

- Deux orientations qui concernent le renforcement de l'établissement dans ses missions et sa notoriété :

« Anticiper l'évolution des métiers de la ville de demain tant dans la recherche, la formation tout au long de la vie, la formation Assistant en architecture EPSAA que dans la formation d'ingénieurs en génie urbain de haut niveau, aptes à concevoir, construire et gérer un service ou un équipement urbain, pour satisfaire les demandes sociétales exprimées par les politiques publiques nationales et parisiennes, et relever les défis internationaux, en mettant l'accent sur la place du numérique et de l'économie circulaire »

« Renforcer la notoriété et l'image de l'École aux plans national et international – à travers une meilleure déclinaison de ses spécificités des métiers de l'ingénieur en génie urbain vis-à-vis des entreprises »

- Deux orientations qui concernent le positionnement de l'établissement vis-à-vis de son environnement :

« Construire le positionnement de l'Ecole au sein du pôle universitaire I-SITE « Paris-Est FUTURE » et redéfinir sa stratégie d'association à l'Ecole des Ponts ParisTech sur le champ de la ville de demain »

« Contribuer au développement de la Ville de Paris, de la Métropole du Grand Paris et des métropoles par l'offre de formations adaptées et par l'innovation, notamment vis-à-vis des élèves-ingénieurs fonctionnaires, et par des actions de recherche et d'expérimentation ciblées, en tant qu'Ecole de référence en génie urbain »

A l'issue de cet échange, aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant la note d'orientation stratégique dans le cadre de l'audit de l'EIVP par la Commission des titres d'ingénieur est adoptée à l'unanimité.

2017-024 : *Délégation au Président du conseil d'administration d'aliéner les biens mobiliers d'une valeur inférieure à 4.600 € HT*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry explique qu'il s'agit de compléter les délégations accordées au Président du conseil d'administration lors de sa nomination en 2014, dans le but de céder des biens mobiliers, notamment matériels informatiques, qui ne répondent plus aux besoins de l'établissement. Elle indique que l'EIVP s'oriente vers le recours à des plateformes de vente en ligne, dédiées aux collectivités locales, qui apportent de bonnes garanties de transparence, et que les dispositions prises il y a quelques années concernant les ventes au personnel sont abrogées parce que non conformes à la réglementation en vigueur.

Ghislaine Geffroy signale que la Ville de Paris met en place son propre système de plateformes de réutilisation et suggère que l'accès de l'EIVP soit étudié.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération donnant délégation au Président du conseil d'administration d'aliéner les biens mobiliers d'une valeur inférieure à 4.600 € HT est adoptée à l'unanimité.

Budget

2017-025 : *Situation du budget et des emplois (juin 2017)*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle que le budget 2017 a été construit sur des hypothèses assez volontaristes en termes de maîtrise des dépenses et d'évolution des recettes. Elle relève un phénomène de décalage de charges de 2016 sur la gestion 2017, qui était attendu, et pointe le taux d'exécution pour les dépenses de fonctionnement courant, de 45% à fin mai, en avance par rapport au calendrier. Elle confirme que la subvention annuelle de fonctionnement a bien été perçue, mais souligne le manque de visibilité sur l'exécution des recettes propres. Elle précise que si le taux d'exécution, de 6% pour les recettes propres, est habituel à cette période de l'année, il y a de fortes incertitudes sur la réalisation de certaines recettes. Elle cite la difficulté croissante à financer les formations longues de type Mastère spécialisé, pour lesquelles le recrutement est en retard par rapport aux années précédentes, tout en soulignant les efforts de l'EIVP pour y remédier, avec notamment l'édition de nouveaux supports de communication pour les Mastères spécialisés Urbantic et Urbeausep, qui sont distribués aux administrateurs. **Laurence Berry** estime à 104.600 € le déficit de fonctionnement prévisionnel, sans réévaluation de la prévision de recettes propres, et n'exclut pas que ce risque se matérialise en 2017 si les recettes sont inférieures aux objectifs. Elle évoque ensuite la situation du budget d'investissement, moins tendue du fait des reports, et indique que des réinvestissements sont en cours : rééquipement d'une deux salles informatiques dédiées aux élèves, renouvellement du parc de PC portables des classes mobiles, remplacement des serveurs par un nouveau système

plus performant, et refonte du site internet de l'établissement. Elle signale le passage à temps complet de deux postes d'enseignants-chercheurs dans les domaines de l'économie circulaire et du numérique, compensant la baisse d'un effectif dans cette catégorie d'emploi. Elle indique que le programme de titularisation adopté en octobre 2016 pour 8 postes est en cours de mise en œuvre, avec des sélections programmées à partir de fin juin.

Aucune intervention n'étant sollicitée, il est donné acte au Président de sa communication sur la situation du budget et des emplois.

2017-026 : Coût de gestion par activité (exercice 2015)

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry explique que le travail d'exploitation de la comptabilité analytique a été présenté pour une première fois au conseil d'administration en décembre 2015, s'est interrompu pour des raisons d'organisation, et a été repris sur les données de l'exercice 2015, en appliquant la même méthodologie, afin de fiabiliser la démarche et de pouvoir à terme produire des indicateurs-clés comme le coût de la formation par élève. Elle présente les résultats encore partiels, qui montrent une répartition des coûts directs entre quatre grands blocs à peu près égaux : les services généraux (bâtiment en ordre de marche), la formation initiale ingénieur, les fonctions support et de direction générale, les activités de diversification (autres formations initiales, recherche, formation continue). Elle précise que les coûts d'environnement ont été ventilés en fonction des m² occupés pour les services généraux, et en fonction des effectifs, vacataires compris, pour les services supports, afin de déterminer le coût complet par activité opérationnelle. Elle relève qu'après ventilation des coûts d'environnement, le cycle ingénieur porte près de 60% des coûts de gestion de l'établissement, mais que les activités de diversification permettent d'absorber une partie des coûts de structure. Elle note que les coûts d'environnement affectés aux activités sont proportionnellement plus importants pour la formation EPSAA assistant en architecture, en raison du nombre de m² par élève, deux fois plus important que pour le cycle ingénieur, et pour la formation continue, en raison de la plus grande diversité d'intervenants vacataires. Elle estime que les données ne sont pas assez robustes pour établir un bilan économique par activité, mais indique que les premiers résultats sont cohérents avec les principes de financement de chaque activité, avec une activité de recherche autofinancée, une activité de formation continue qui dégage une contribution conformément à sa vocation, et une activité de formation initiale principalement financée par la subvention de la Ville de Paris.

Aucune intervention n'étant sollicitée, il est donné acte au Président de sa communication sur le coût de gestion par activité de l'exercice 2015.

Fixation des tarifs

Aucune affaire

Marchés publics

2017-027 : Communication sur la politique d'achats

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry relève que les achats ont représenté seulement 14% des dépenses de l'établissement en 2016, loin derrière les salaires et les loyer, et que les achats informatiques, qui constituent une des principales familles d'achat, ont été relativement peu importants en 2016. Elle indique que l'année a été consacrée principalement à la remise en ordre des contrats de maintenance, à la redéfinition et mise en concurrence du contrat d'assurance, et à la remise en jeu de certaines prestations récurrentes (voyages, restauration, nettoyage ...), et que les axes de travail pour 2017

sont les équipements informatiques (PC, serveurs...), comme indiqué précédemment, et la remise en ordre des outils de communication, en lien avec **Fabien Reppel**, qui a rejoint l'EIVP en mars 2017 en tant que responsable de la communication.

Aucune intervention n'étant sollicitée, il est donné acte au Président de sa communication sur la politique d'achats.

Formation, élèves

2017-025 : Communication sur la vie étudiante

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry présente le développement personnel des élèves comme un élément essentiel du modèle des grandes écoles. Elle estime que c'est un domaine où le pari d'augmenter la taille des promotions porte ses fruits, car cela permet d'accueillir une diversité de talents et de disposer d'une force de frappe pour réaliser de projets ambitieux, comme cette année la refonte du site internet des associations, le réaménagement du foyer et les actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat. Elle signale plusieurs initiatives très récentes : la mise en place de paniers de légumes en lien avec une AMAP du 19^{ème} arrondissement, la création d'un journal en papier intitulé « le Pigeon reporter », et l'affiliation de l'association étudiante Génie urbain sans frontières au réseau Ingénieurs sans frontières, qui permettra à l'association, dont le nom devient « Ingénieur sans frontières Paris 19 », de s'impliquer dans des projets de développement à l'international. Elle mentionne encore des projets à la frontière de la vie étudiante, de la scolarité et de l'entrepreneuriat, notamment « Cocoon », projet lauréat du budget participatif de la Ville de Paris. Elle signale qu'un élève ingénieur-architecte de l'EIVP, Floris Guérin, fait partie de l'équipe parisienne qui a porté devant le budget participatif ce projet testé à Montpellier, qui se compose d'un objet, le « cocon », abri pour les sans-abris, et d'un dispositif de solidarité autour de cet objet. Elle note que cela conduit l'Ecole à s'interroger sur la manière d'accompagner le développement de ce projet, qui est doté d'un budget de 5 millions d'euros, d'impliquer la communauté EIVP – enseignants, élèves, anciens, et de le valoriser dans le cursus de l'élève, car aujourd'hui on sait valoriser l'investissement associatif mais on valorise moins bien ce type d'initiative individuelle, alors que l'acquisition de compétences est indéniable.

Aucune intervention n'étant sollicitée, il est donné acte au Président de sa communication sur la vie étudiante à l'EIVP.

2017-029 : Règlement de la scolarité 2017-2018

Didier Guillot demande au directeur de rapporter le projet.

Franck Jung explique que les modifications apportées ont pour objet, d'une part, d'améliorer l'efficacité des rappels qui, dans le dispositif actuel, ont parfois pour effet de « dé-valider » des matières et, d'autre part, de réaffirmer l'obligation de présence en cours magistral. Il précise qu'à l'avenir il sera tenu compte de la meilleure des deux notes entre la note initiale et la note de rappel. En réponse à une question de **Ghislaine Geffroy**, il indique qu'il n'est pas prévu de sanction spécifique en cas d'absentéisme en cours magistral, mais que le principe de présence en cours devait être réaffirmé.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le règlement de scolarité – règlement intérieur 2017-2018 est adoptée à l'unanimité.

2017-030 : Dotation budgétaire des bourses d'établissement sur critères sociaux

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle que les bourses d'établissement sur critères sociaux ont été créées par l'EIVP en accompagnement de la réforme du tarif des frais de scolarité, et sont ouvertes à tous les élèves inscrits en formation initiale à l'EIVP, ingénieurs ou assistants en architecture. Elle présente les données de l'année scolaire 2015-2016, première année de mise en application du dispositif :

34 bourses ont été attribuées pour un montant de 14.952 € et 16% des élèves-ingénieurs de 1^{ère} année, seuls concernés par les nouveaux tarifs, en ont bénéficié. Elle précise que les données recueillies montrent que les faibles revenus des parents et le coût du logement à Paris sont les principales sources de difficultés à financer les études, et que ce profil sociologique se retrouve dans les 58 dossiers de demande présentés pour l'année scolaire 2017-2018. Elle explique que l'augmentation de l'enveloppe budgétaire de cette action, qui passerait de 15.000 à 25.000 €, est rendue nécessaire par le nombre croissant d'élèves soumis aux nouveaux tarifs (deux promotions d'élèves-ingénieurs et une promotion d'assistants en architecture) et l'augmentation de l'assiette de la bourse, qui est exprimée en pourcentage des frais de scolarité. Elle signale qu'un règlement d'attribution sera prochainement proposé, sur la base de l'expérimentation des deux premières années.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération portant à 25.000 € l'enveloppe financière des bourses d'établissement sur critères sociaux est adoptée à l'unanimité.

2017-031 : Relations internationales et mobilité

Didier Guillot demande à la directrice des relations internationales de rapporter le projet.

Eugenia Llamas présente la carte des partenariats académiques, qui illustre la présence de l'EIVP sur les cinq continents, et les nouveaux accords conclus en 2016 avec l'Université du Nevada à Las Vegas, l'Université de Californie à Berkeley, l'Université du Wisconsin à Madison, l'Université Yonsei à Séoul et l'Université de Dublin. Elle relève que la présence de l'EIVP à l'international repose sur ces accords mais aussi sur les initiatives des étudiants, et cite à ce propos l'Université Yonsei, où l'accord entre institutions a été facilité par la bonne réputation des élèves de l'EIVP accueillis en stage « études et recherche ». Elle décrit le fonctionnement des accords conclus avec les universités américaines, qui diffèrent par le statut de la mobilité: double diplôme (Las Vegas), certificat d'un semestre (Boston), accord de mobilité (Berkeley, Madison), et par les départements d'accueil (génie civil, sociologie urbaine ou aménagement durable). Elle prévoit une dizaine de mobilités en direction de ces établissements pour l'année 2017-2018, dont un double diplôme à Las Vegas. Elle détaille ensuite les accords avec les partenaires des autres pays: accord de double diplôme avec Dublin et accord incluant l'échange de chercheurs avec Yonsei. Sur les autres volets de la politique de mobilité étudiante, elle se réjouit de la reprise du programme Brafitec, après des années de restriction budgétaire de la part de l'Etat brésilien; elle déplore la suppression des bourses de mobilité de la Ville de Paris mais précise que l'EIVP présente une demande au dispositif AMIE de la Région Ile-de-France, ce qui n'avait pas été fait l'année précédente, et remercie l'association des anciens pour l'augmentation de son soutien aux mobilités sortantes. Elle indique que le programme d'accompagnement des élèves internationaux, inspiré du *buddy system*, se poursuit, et que l'appui de l'association étudiante GUSF a été sollicité pour certains élèves ayant des difficultés au niveau académique. Elle mentionne le séminaire international en langue anglaise, qui a tenu sa quatrième édition en février 2017, consacré aux *Millenials*, avec la participation de la Fabrique de la cité. Enfin, elle signale l'accueil d'un groupe d'élèves issus des *Community Colleges* américains dans le cadre d'un programme de 10 jours, organisé avec le réseau n+i et le Ministère des affaires étrangères, comprenant des visites, une conférence introductive et un atelier de clôture organisés par l'EIVP. Elle souligne l'intérêt d'un partenariat avec ces établissements d'enseignement supérieur publics, qui conjuguent rôle social et excellence académique.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération prenant acte de la communication sur les relations internationales de l'EIVP et approuvant l'accord de double diplôme avec l'Université de Dublin est adoptée à l'unanimité.

2017-032 : Création d'un diplôme d'établissement dans le cadre de la formation post-master
« Démarches de programmation. Architecture. Urbanisme. Génie urbain (D-PRAUG) »

2017-040 : Convention avec l'ENSA Paris La Villette et l'Ecole d'urbanisme de Paris pour la mise en œuvre de la formation post-master D-PRAUG

Didier Guillot demande à **Laurent Ducourtieux**, responsable du pôle espace public et aménagement, de rapporter le projet.

Laurent Ducourtieux explique que la création de cette formation est le fruit du rapprochement entre trois établissements aux compétences complémentaires : l'Ecole d'architecture de Paris La Villette, l'Ecole d'urbanisme de Paris et l'EIVP, et qu'elle répond aux besoins des programmistes, dont beaucoup ont acquis leurs compétences par la pratique, de faire reconnaître leur qualification professionnelle spécifique et de faire face aux évolutions du métier (intervention à différentes échelles : bâtiment, îlot, quartier ; développement des processus participatifs), dans un contexte de complexification des opérations d'aménagement. Il indique que cette formation, de niveau post-master, est basée sur un programme d'études de 266 heures élaboré conjointement par les trois écoles et se déroulera en parallèle sur les trois sites, chaque établissement délivrant le diplôme pour ce qui le concerne. Il souligne que l'initiative a recueilli le soutien du SYPAA, syndicat professionnel des programmistes, membre du CINOVA, du Conseil régional de l'ordre des architectes d'Ile-de-France, du Ministère de l'environnement et de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques. Il précise que l'EIVP assurera la coordination générale de la formation au niveau administratif et financier, en raison du savoir-faire dont elle dispose en matière de formation continue, et que le point d'équilibre de la formation, en-deçà duquel elle ne sera pas ouverte, est fixé à onze stagiaires, pour un tarif qui reste à fixer aux environs de 6.000 € par stagiaire. Il met en avant les trois thématiques principales de la formation : la frugalité dans un contexte de contrainte budgétaire, la gestion des ressources environnementales, la coopération incluant les usagers et les riverains.

Ghislaine Geffroy s'inquiète du public possible pour cette formation, qui s'adresse à des personnes ayant déjà une activité professionnelle. Elle estime que cette formation représente un coût élevé pour les entreprises, qui subissent par surcroît l'absence de leur collaborateur, ce qui pourrait constituer un frein. **Laurent Ducourtieux** précise que la formation est prévue sur deux jours : vendredi et samedi, afin de faciliter l'accès aux professionnels en activité. Il fait état de l'engagement des partenaires d'adresser des stagiaires, et souligne le bénéfice pour les collectivités publiques et les entreprises en termes de prévention du risque contentieux associé aux opérations d'aménagement, compte-tenu des exigences croissantes de participation. Il énumère les publics potentiels : programmistes en activité, collectivités locales, gestionnaires immobiliers.

Laurence Berry signale que le projet se décompose en deux délibérations, l'une qui approuve la création du diplôme et l'autre qui autorise la signature de la convention avec les partenaires du projet.

A l'issue de cet échange, la délibération approuvant la création d'un diplôme d'établissement dans le cadre de la formation post-master « Démarches de programmation. Architecture. Urbanisme. Génie urbain (D-PRAUG) » est adoptée à l'unanimité.

La délibération autorisant la signature de la convention avec l'ENSA Paris La Villette, d'une part, avec l'Université de Paris-Est Marne la Vallée et l'Université de Paris-Est Créteil Val de Marne pour le compte de l'Ecole d'urbanisme de Paris, d'autre part, relative aux modalités de mise en œuvre de la formation D-PRAUG est adoptée à l'unanimité.

Conventions

2017-033 : *Convention de collaboration avec les partenaires du projet I-SITE FUTURE*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique que la convention a pour objet de répartir, entre les membres du consortium du projet I-SITE FUTURE, qui comprennent les membres de l'université-cible ainsi que la ComUE et l'École des Ponts, la charge exceptionnelle liée à la préparation du dossier soumis au jury international en novembre 2016. Elle précise que, pour l'EIVP, la dépense s'élève à 2.442 € et correspond à une quote-part de 1,69%.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention de collaboration avec les partenaires du projet I-SITE FUTURE est adoptée à l'unanimité.

2017-034 : *Convention de partenariat avec l'Apur*

Didier Guillot demande au directeur de rapporter le projet.

Franck Jung explique que cette convention, sans engagement financier, vise à formaliser les échanges qui existent de longue date entre l'EIVP et l'Atelier parisien d'urbanisme – Apur, agence d'urbanisme créée par association entre l'Etat, la Ville de Paris, la Région Ile-de-France, la Chambre de commerce et d'industrie de la Région Ile-de-France, auxquels se sont joints la Métropole du Grand Paris et la Société du Grand Paris. Il précise que ces relations portent notamment sur l'accueil de stagiaires par l'Apur et la contribution de l'agence d'urbanisme aux universités d'été de l'EIVP et mentionne l'accès aux données, au-delà de ce qui existe déjà en *open data*, comme un enjeu important pour la recherche et la pédagogie de l'EIVP.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention de partenariat avec l'Apur est adoptée à l'unanimité.

2017-035 : *Convention de partenariat avec la Fabrique de la Cité*

Didier Guillot demande au directeur de rapporter le projet.

Franck Jung présente la Fabrique de la Cité, *think tank* créé à l'initiative de l'entreprise Vinci, qui produit une réflexion prospective sur la ville durable et intelligente, en relation avec des institutions académiques prestigieuses telles que Sciences Po, l'École normale et l'École des Ponts. Il indique que l'EIVP a eu l'occasion de coopérer avec la Fabrique de la Cité lors de la semaine Innovation, entrepreneuriat et international, et que ce partenariat doit contribuer à resserrer les liens de l'EIVP avec le monde des entreprises, notamment en matière de recherche. Il précise qu'il n'y a pas d'engagement financier associé.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention de partenariat avec la Fabrique de la Cité est adoptée à l'unanimité.

2017-036 : *Convention de partenariat de recherche avec l'AITES/ITA*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique que le partenariat avec l'Association internationale des tunnels et de l'espace souterrain s'inscrit dans l'axe de recherche sur l'aménagement et les objets urbains complexes ; la convention porte sur la prise en charge financière, par l'AITES, d'un stagiaire encadré par l'EIVP.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention de partenariat de recherche avec l'AITES/ITA est adoptée à l'unanimité.

2017-037 *Convention avec l'association Etudes urbaines pour l'organisation du SUP 2017*

Didier Guillot demande à **Laurent Ducourtieux**, responsable du pôle espace public et aménagement, de rapporter le projet.

Laurent Ducourtieux souligne l'intérêt pédagogique du voyage de fin d'études, proposé aux élèves-ingénieurs depuis bientôt dix ans, qui leur donne l'occasion de réfléchir à un sujet et d'observer des solutions mises en œuvre, en prenant du recul par rapport à l'exemple parisien. Il mentionne le sujet choisi cette année « Comment mieux vivre en ville avec un handicap ? » ainsi que les destinations retenues. Il relève que la subvention de l'Ecole est stable, 12.000 €, ce qui incite les élèves à trouver des partenariats d'entreprises.

Laurent Descottes signale les difficultés de trésorerie rencontrées par l'association Etudes urbaines . **Laurence Berry** indique que, dans la convention qui est présentée, les modalités de paiement de la subvention ont été revues, afin de réduire le délai de versement des fonds à l'association.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération accordant à l'association Etudes urbaines une subvention de 12.000 € et autorisant la signature de la convention avec l'association Etudes urbaines relative à l'organisation du SUP 2017 est adoptée à l'unanimité.

2017-038 : *Convention de partenariat pédagogique avec la Ville de Mantes-la-Jolie*

Didier Guillot demande au directeur de rapporter le projet.

Franck Jung indique qu'il s'agit de la deuxième phase d'un partenariat, initié en 2016, déjà présenté à un précédent conseil d'administration, et qu'elle porte sur l'étude d'un microprojet participatif de ferme urbaine qui a pu, pour les élèves concernés, s'inscrire en variante du projet « eaux et déchets » de deuxième année. Il précise que l'opération est pilotée par une ancienne élève de l'EIVP, qui intervient également au titre de son bureau d'études, et qu'elle est financée par la ville de Mantes-la-Jolie sur fonds ANRU (Agence nationale de la rénovation urbaine) à hauteur de 25.000 €.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention de partenariat pédagogique avec la Ville de Mantes-la-Jolie est adoptée à l'unanimité.

2017-039 : *Convention relative à la mise en œuvre de la formation ouverte à distance « FURET : Acceptabilité des chantiers urbains »*

Didier Guillot demande à **Mohamed Chachoua**, responsable du département Informatique et technologies urbaines, de rapporter le projet.

Mohamed Chachoua présente le projet de formation ouverte à distance ou « MOOC », dont l'objectif est de diffuser les connaissances issues du projet de recherche ANR « FURET », portant sur l'acceptabilité des chantiers urbains, auprès d'un public hétérogène, comprenant des professionnels, entreprises, gestionnaires de l'espace public..., des élèves et étudiants en génie urbain, des chercheurs. Il estime que cette formation innovante concorde avec les objectifs du projet I-SITE de la ComUE Université Paris-Est et qu'elle répond aux besoins des entreprises, notamment les 8.000 entreprises affiliées à la Fédération nationale des travaux publics, qui apporte la moitié du budget de l'opération, et aux besoins des collectivités locales, comme en témoignent les contributions attendues du CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale), de Lille métropole et de la Ville de Paris. Il précise que l'AITF participe intellectuellement au projet mais n'apportera pas de financement. Il indique que l'EIVP assurera la mise en œuvre et la coordination administrative et financière de la formation, dont le budget prévisionnel s'élève à 120.000 € HT, et qui a d'ores et déjà obtenu un financement IDEA dans le cadre d'un appel d'offres interne à la ComUE UPE. Il ajoute que la formation sera diffusée via la plateforme FUN, qu'elle est proposée sur une base de gratuité mais pourra donner lieu à délivrance d'une attestation de suivi, moyennant le paiement de 60 € dont 20 € reversés au gestionnaire de la formation.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention relative à la mise en œuvre de la formation ouverte à distance « FURET : Acceptabilité des chantiers urbains » est adoptée à l'unanimité.

2017-040 : Convention avec l'ENSA Paris La Villette et l'Ecole d'urbanisme de Paris pour la mise en œuvre de la formation post-master D-PRAUG

Voir ci-dessus page 10

2017-041 : Convention avec le CIG Grande couronne relative au service de médecine préventive pour le personnel de l'EIVP

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique que la convention a essentiellement pour objet de fixer le tarif des prestations de médecine préventive et qu'elle est conclue pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2017.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention avec le CIG Grande couronne relative au service de médecine préventive pour le personnel de l'EIVP est adoptée à l'unanimité.

Ressources humaines

2017-042 : Régime indemnitaire (filière technique)

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry situe le projet présenté dans la perspective de la mise en œuvre du programme pluriannuel de titularisation de l'EIVP, qui comporte deux postes d'ingénieur et un poste de technicien supérieur, ce qui rend nécessaire la mise à jour du régime de primes prévu pour ces corps, par référence aux textes existants, et dans l'attente d'une refonte plus globale dans le cadre de la RIFSEEP, pour laquelle seront prises en compte les options prises au niveau de la Ville de Paris et éventuellement de l'université-cible. Elle ajoute que ces dispositions permettent également l'accueil de fonctionnaires en détachement dans ces corps.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération complétant et modifiant le régime indemnitaire applicable au personnel de l'EIVP pour les corps d'ingénieurs et de techniciens est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

A l'agenda des prochaines manifestations à l'EIVP, **Didier Guillot** signale l'Université d'été consacrée au « nouveau monde de la mobilité » du 5 au 8 septembre, et **Laurence Berry** mentionne la proclamation du diplôme EPSAA assistant en architecture le 29 juin.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse évoquée, le Conseil d'administration est clos à 11h15.